



Child Focus remercie la Fondation Roi Baudouin pour sa généreuse contribution à la réalisation de ce rapport annuel.

La Fondation Roi Baudouin est l'un des partenaires de la première heure du Centre.

Rapport annuel 2001

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION en 2001

sous la Présidence d'Honneur de S.M. la Reine

- Daniel Cardon de Lichtbuer, Président
- Bernadette Bawin, Professeur ordinaire à l'Université de Liège
- Walter Boghaert, Coordination des Associations
- Michel Bruyère, Conseil de Vigilance
- Catherine Legat, Aide aux Victimes
- Joséphine Nuyts, Conseil de Vigilance
- Tine Marain, Aide aux Victimes
- Luc Tayart de Borms, Représentant de la Fondation Roi Baudouin
- Jan Van Gils, Expert
- Jozef Viville, Coordination des Associations
- Robert Waseige, Représentant de la Société civile

Observateurs :

- Brice De Ruyver, Représentant du Gouvernement fédéral
- Pierre Martin Neirinckx, Fondation Roi Baudouin (jusqu'au 6/12/2001)
- Lieve Stappers, Expert (à partir du 6/12/2001)



Avant-propos du Président

L'année 2001 a été celle de la consolidation du Centre et ce, sous une triple forme.

C'est en effet au cours de l'année écoulée que nous avons récolté les fruits de trois ans de collaboration avec la Justice et la Police fédérale. Il faut savoir qu'une des priorités de Child Focus a été de chercher à établir une relation harmonieuse et constructive avec la magistrature et les forces de l'ordre. C'est dans ce sens que le premier protocole, signé entre l'Etat et notre institution il y a trois ans, a pu être élargi dans une nouvelle formulation. Ceci nous permet d'affirmer que notre Centre est le seul en Europe à avoir le statut d'institution privée, fonctionnant dans le cadre d'un protocole signé avec le secteur public fixant les obligations de chacun et permettant de travailler efficacement.

Il ne fait aucun doute que l'arrivée en 2001 d'un nouveau Directeur général a permis de passer à une vitesse supérieure. Prenant la succession de Mme Lieve Stappers, qui a tant apporté au Centre pour lui donner un départ sur des bases solides, M. Jacques Debulpaep a su, dès le premier mois de son entrée en fonction, conférer au Centre un professionnalisme plus affirmé. Avant cela, et pendant neuf mois, c'est Mme Isabelle Marneffe qui a mené de front l'intérim de la direction et sa tâche de Communication Manager. Elle a rempli ce double rôle de manière remarquable et nous lui exprimons toute notre reconnaissance.

Auréolé d'une longue expérience en qualité de Secrétaire général de la Fondation Roi Baudouin, ensuite de manager d'entreprise, Jacques Debulpaep s'est fixé comme but d'optimiser le travail d'une petite équipe, en ajustant les fonctions de chacun.

C'est après avoir réussi à gérer effectivement notre Centre en Belgique en termes de résultats, que nous avons pu justifier le titre de Centre Européen, acquis à la création de Child Focus en 1998. Cela nous a

donné la crédibilité nécessaire pour créer la Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, composée de dix-huit organisations existantes dans les pays de l'U.E. ou en voie d'y adhérer et ce, grâce au soutien de la Commission Européenne et, plus particulièrement, à celui du Commissaire Vitorino et de la Présidente du Parlement Européen, Nicole Fontaine. La séance inaugurale s'est déroulée le 4 mai 2001 dans l'enceinte du Parlement Européen à Bruxelles et, dès le mois suivant, la Fédération Européenne a pu être présente à plusieurs reprises à des réunions internationales, notamment au 2ème Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales à Yokohama. Plus important encore, elle a pu assister la présidence belge de l'U.E. pendant le deuxième semestre 2001, en particulier le Ministre Marc Verwilghen. Grâce à lui, l'Europe a pu parler d'une seule voix pour la défense des droits de l'enfant.

Dans le même temps, Child Focus a continué à s'intéresser aux initiatives prises dans les pays hors de l'U.E. C'est ainsi que, en tant que Président du Centre, j'ai pu témoigner à Moscou, devant le vice-premier ministre et les ministres russes responsables et que des relations sont entretenues régulièrement avec l'équipe du National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC) aux Etats-Unis. En outre, depuis la création de l'International Center for Missing and Exploited Children (ICMEC) en 1999, Child Focus est représenté au sein de son conseil d'administration, ce qui amène des contacts réguliers entre Bruxelles et Washington et donne lieu à des échanges extrêmement fertiles.

Daniel Cardon de Lichtbuer



Le mot de la Direction

En prenant mes fonctions le 1er juin 2001, j'ai été heureux de rencontrer une équipe motivée, professionnelle et ce, tant au niveau de l'accueil au numéro d'urgence 110 qu'en ce qui concerne le traitement des dossiers, l'analyse, les études et la communication.

Après trois années d'expérience de terrain, Child Focus avait acquis un réel savoir-faire en matière de recherche d'enfants disparus et une connaissance approfondie du phénomène des enfants sexuellement abusés. Dès lors, le moment était venu pour le Centre d'entamer sa mission sociétale, à savoir la prise d'initiatives susceptibles d'éclairer les décideurs politiques, d'améliorer la prévention et d'intensifier la lutte contre les crimes commis envers les enfants.

D'autre part, par la nature de ses activités, jusque là le Centre avait établi en priorité des collaborations avec la Justice, la Police et les Affaires étrangères. Or, l'analyse des dossiers indique de plus en plus nettement qu'il existe à leur base des problèmes sociaux, d'infrastructure, d'éducation, domaines qui sont du ressort des Communautés et des Régions de notre pays. Aussi, une de mes priorités a été de développer des collaborations avec les pouvoirs publics concernés, que ce soit au niveau opérationnel, de la réflexion ou de la sensibilisation.

Le travail opérationnel du Centre ne cesse de croître, d'une part vu l'augmentation réelle des disparitions et abus sexuels de mineurs et d'autre part du fait qu'une partie de plus en plus large de la population est informée des services que Child Focus peut offrir. A lui seul, cet aspect quantitatif du travail à effectuer justifie une augmentation des moyens financiers dont

nous devrions disposer. S'y ajoutent toutes les autres missions de Child Focus sur le plan sociétal en matière d'études et de campagnes de sensibilisation qui prennent de plus en plus d'importance.

Je remercie le Gouvernement fédéral et le Conseil d'administration de la Loterie Nationale de l'aide qu'ils nous accordent, ainsi que les Gouvernements des Communautés et des Régions. Je tiens à remercier aussi tous ceux qui nous aident de l'une ou l'autre façon à réaliser nos objectifs, à savoir ceux qui sont bénévolement nos partenaires opérationnels, la presse qui contribue à la recherche d'enfants disparus et informe le public de nos activités, les entreprises et les particuliers qui nous soutiennent par des dons en espèces ou en nature, sans oublier nos bénévoles qui se tiennent à notre disposition dans tous les arrondissements judiciaires du pays.

C'est cette multitude et cette diversité dans l'aide qui lui est apportée qui permet au Centre de travailler en toute indépendance.

Jacques Debulpaep



La place du cœur

par Jean-Denis Lejeune

Avant tout, il ne faut pas oublier les événements qui ont déclenché la création de Child Focus. Suite à l'expérience que j'ai vécue personnellement, je me suis intéressé à l'organisation aux Etats-Unis qui s'occupe de la recherche d'enfants disparus. J'en ai étudié le concept et l'ai proposé au Premier Ministre à l'issue de la Marche Blanche, pour l'adapter et créer dans un premier temps un centre opérationnel dans notre pays et ensuite l'étendre à l'échelle européenne.

Aussi, la première raison d'être de Child Focus reste la recherche d'enfants disparus, la lutte contre leur exploitation sexuelle et le soutien aux parents. Ceci dit, l'expérience acquise nous a tout naturellement amenés à réfléchir sur les causes de ces phénomènes dont les jeunes sont victimes. Une approche plus scientifique s'est donc imposée et des initiatives ont été prises dans ce sens. Des études sont actuellement en cours dont le but est de mener des actions préventives et de faire bouger les pouvoirs publics. L'équipe s'est d'ailleurs agrandie pour assurer ces tâches.

Il ne faut toutefois pas sous-estimer le rôle important joué par nos bénévoles sur le terrain car, sans leur collaboration, il nous serait impossible d'assurer nos missions. De plus, beaucoup parmi eux organisent des événements culturels ou sportifs au bénéfice de Child Focus ou y participent. Ceux-ci sont aussi des occasions de donner au Centre une plus grande visibilité parmi les différentes couches de la population. En marquant leur désir de se rendre utiles à notre cause, ils font preuve chaque fois de créativité et d'imagination assurant ainsi le succès de ces initiatives.

Dans le milieu de l'entreprise Child Focus trouve aussi une écoute attentive et je m'aperçois que chez nombre de dirigeants les vraies valeurs de la vie restent à leur juste place. La recherche de profit n'empêche pas un certain élan de générosité. C'est ainsi que nous obtenons fréquemment de l'aide sous forme de dons, de mise à disposition de matériel ou d'équipement, ou d'offres de collaboration pour des campagnes de communication.

C'est à titre personnel que je veux remercier tous ceux qui nous soutiennent et reconnaissent l'utilité objective de Child Focus.



Opérations

Introduction

A l'augmentation du volume des appels et donc des dossiers ayant été ouverts, il y a deux raisons convergentes. Tout d'abord, le numéro d'urgence de Child Focus, le 110, est de plus en plus connu du public. Ensuite il y a objectivement une augmentation de certains phénomènes due à l'évolution de notre société, tels que les enlèvements parentaux, la disparition de mineurs non accompagnés et la pédopornographie sur l'Internet.

Afin de pouvoir lutter plus efficacement contre ces phénomènes internationaux, une Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités a été créée officiellement le 4 mai 2001.

1. Call management

Depuis 2001, les compétences de nos call managers ne se sont plus limitées à la gestion des appels et autres sources de demandes d'information ou d'intervention (110, fax, courrier, e-mail, visites au Centre). Ils traitent également les dossiers de fugues moins inquiétantes durant les premières 48 heures. Ceci a eu pour effet que 322 dossiers n'ont plus transité vers le case management, mais ont été traités par l'équipe de la hotline. De même, les appels d'enfants victimes sont dorénavant gérés par cette équipe, qui se compose d'un responsable qui est assistant social, d'un criminologue, de 5 psychologues, de 2 assistantes en psychologie et d'une orthopédagogue.

1. Appels

Suite à l'installation, conformément à la loi sur la protection de la vie privée, d'un nouveau message d'accueil au 110, qui avertit les appelants que leur numéro de téléphone est identifié et leur communication enregistrée, une comparaison du nombre d'appels en 2001 par rapport à l'année précédente n'est pas pertinente. Chaque appel, même si l'appe-

lant raccroche dès qu'il a entendu l'avertissement, est automatiquement intercepté par l'ordinateur et tenu en attente aussi longtemps qu'un call manager n'a pas décroché. Si celui-ci est déjà en ligne, les appels suivants sont mis en attente. Les statistiques étant précédemment basées sur la durée des appels, il n'est de ce fait plus possible de percevoir la différence entre une conversation d'un certain nombre de minutes ou un appel qui serait resté en attente durant ce même nombre de minutes.

Dès lors, le seul indicateur objectif est la quantité totale d'appels reçus.

Sur cette base, on peut observer une augmentation de 17% des appels en 2001 (236.061 appels en 2001 contre 200.744 en 2000).

91,5% des appels nous parviennent entre 07h00 et 23h00 ; 8,5% entre 23h00 et 07h00.

Dans le cadre de la **mission opérationnelle** de Child Focus, les call managers ont gérés :

- 322 dossiers de fugues (sans caractère inquiétant et d'une durée de moins de 48h)

- 2859 témoignages liés aux dossiers traités :
20,3% de ces témoignages font suite à des actions publiques organisées par le Centre ou auxquelles le Centre est associé (affiches, affichettes, avis courts via les médias, reportages audiovisuels nationaux et/ou régionaux) et sont des informations données par des tiers relatives à la localisation d'enfants recherchés. Au cours de l'année 2001, la Police fédérale a diffusé 80 avis courts via les médias auxquels le 110 a été associé. Ceux-ci ont suscité 139 témoignages transmis aux autorités par Child Focus.

79,7% concernent des témoignages spontanés provenant de tierces personnes mais qui ont un lien avec un dossier (policiers, éducateurs, membres de la famille de l'enfant disparu, ...) et qui apportent des informations complémentaires sur celui-ci (nouveaux éléments significatifs, bénévoles qui informent de la réalisation d'un affichage, retour de l'enfant, difficultés vécues suites à une disparition, ...).

- Une série de témoignages spontanés de tierces personnes :

- 557 de ces témoignages concernent des faits de maltraitance sexuelle (viol, attentat à la pudeur, prostitution).

- 441 témoignages représentent 696 signalements de sites ou de faits de pédopornographie sur Internet. Le nombre de signalements relatifs à Internet augmente. Ceci s'explique sans doute par une meilleure connaissance parmi le public de l'adresse "surfsafe@childfocus.org", mais aussi par

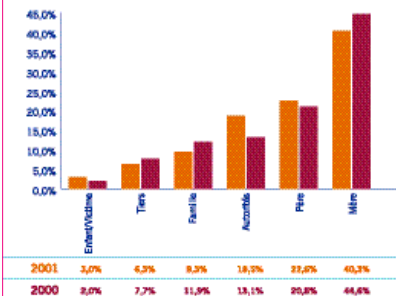
l'accroissement du nombre de personnes involontairement confrontées à ces sites.

- 116 témoignages concernent des disparitions qui ne sont pas traitées par le Centre (disparitions d'adultes, demandes provenant de l'étranger).

Tous les témoignages ne font pas l'objet de l'envoi d'un courrier vers le parquet. La plupart du temps, les call managers vont inviter l'appelant à faire part des faits relatés à la police ou à un service compétent. Cette procédure a été mise en place afin d'éviter au maximum les dénonciations calomnieuses et anonymes via le 110. Certains témoignages sont directement destinés aux case managers qui sont en charge du dossier concerné. Ceux-ci transmettent l'information reçue aux policiers en charge du dossier.

Tous les témoignages où il est fait mention d'une situation pouvant mettre un enfant en danger sont systématiquement transmis au parquet ou font l'objet d'une vérification quant à la transmission de l'information vers une association compétente.

Origine des dossiers en %



Dans le cadre de la **mission sociétale** de Child Focus, les call managers ont gérés plusieurs milliers d'appels en 2001 portant sur la maltraitance sexuelle intra-familiale (inceste) et extra-familiale (viol, attentat à la pudeur, prostitution, pornographie sur Internet), la maltraitance physique, le divorce, le non respect du droit d'hébergement principal par l'un des parents, la disparition de personnes majeures, les sectes, le suicide, la drogue...

L'accessibilité de la ligne d'urgence 24h sur 24h ainsi que la saturation d'un certain nombre de numéros d'appel gratuits d'autres institutions ont pour effet la multiplication des appels pour lesquels les call managers doivent offrir de l'écoute et orienter les appelants vers les services compétents.

Finalement, une augmentation des demandes d'aide provenant de l'étranger, particulièrement par la voie d'Internet, est observée. Le travail d'orientation vers des services compétents dans les pays concernés est conséquent.

2. La pornographie sur Internet

Suite à l'étude menée en 2000 en collaboration avec la Katholieke Universiteit Leuven, présentant une radioscopie complète du phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants, Child Focus a mis sur pied un groupe de travail composé de représentants de l'ancien BCR, du National Computer Crime Unit, du Mouvement Anti Pédophilie sur l'Internet de l'Université de Namur, de l'Internet Service Providers Association et du cabinet du Ministre de la Justice. Son objectif était d'intensifier la collaboration et l'échange d'informations, afin de définir des lignes de force à porter à l'attention des pouvoirs politiques.

Une première conclusion du groupe a été de préconiser la création d'un point central de dénonciation non policier, où les sites illégaux de pornographie enfantine pourront être signalés, tout en servant de lien entre le grand public, les services de police spécialisés et les universités. Dans cette optique, Child Focus a introduit auprès de la Commission Européenne, dans le cadre de l'Internet Action Plan 2001, un projet de hotline de signalement, non policier et à l'échelle nationale. Cette initiative contribuera à renforcer le réseau européen des hotlines non policières et servira à informer le grand public sur le phénomène. Le site "www.childfocus-net-alert.be" prévoit en effet un volet informatif et de sensibilisation ainsi qu'un volet pour le traitement des dénonciations. De plus, son accès sera anonyme et l'information transmise protégée.

La hotline transmettra les adresses incriminées à la Cellule fédérale pour la Traite des êtres humains. Le site www.childfocus-net-alert.be sera opérationnel à partir de fin juin 2002. Son but : obtenir le plus possible d'informations utiles, le plus rapidement!

3. Partenariat Eurocross

Depuis la mi-juin 1999, les permanences de nuit sont assurées gracieusement par Eurocross, la centrale d'alarme des mutualités. Son personnel a reçu une formation portant sur les matières traitées par le Centre et la procédure à suivre pour encoder l'information. Outre un manuel indiquant la manière de transmettre l'information vers les autorités ou le case management, les opérateurs ont bénéficié d'un accompagnement individuel lors de leurs premières prestations. Un tel encadrement récurrent et la disponibilité des équipes d'Eurocross garantissent la qualité du fonctionnement de cette permanence.

4. Formation

Afin d'acquérir des notions théoriques sur l'écoute, la gestion du stress et mettre en pratique ces théories par le biais de jeux de rôles, les call managers ont suivi à deux reprises des formations externes de plusieurs jours.

Une équipe de la Police fédérale, spécialisée dans l'audition d'enfants, leur a en outre donné une formation sur la gestion de ces appels particuliers.

2. Case Management

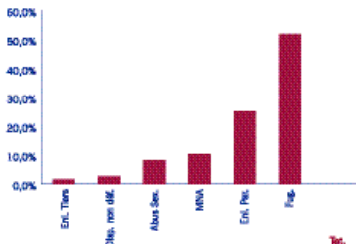
L'équipe se compose d'une responsable qui est juriste, d'une autre juriste, de deux criminologues et de deux assistants sociaux.

Les dossiers de disparition (fugues moins inquiétantes, fugues inquiétantes, enlèvements par tiers et disparitions non définies) sont gérés par tous les case managers.

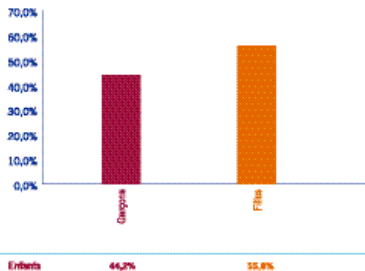
Dans un but d'efficacité, il a été décidé de créer des spécialisations pour le traitement de certains types de dossiers, à savoir les dossiers d'enlèvements

parentaux, d'exploitation sexuelle, d'abus sexuel non organisé et de disparition de mineurs non accompagnés. Chaque spécialité est attribuée à deux case managers qui pourront s'y consacrer de manière plus approfondie et acquérir une expérience dans le domaine, tout en assurant la continuité dans le suivi des dossiers. Chaque case manager est appelé à assurer des gardes de nuit et de weekend, au cours desquelles il peut être confronté à tous les types de dossiers.

Répartition des dossiers traités



Répartition des enfants par sexe



1. Expériences concrètes dans les dossiers

En 2001, Child Focus a traité 2242 dossiers, représentant 2632 enfants (en 2000, 1959 dossiers ont été traités, représentant 2325 enfants). Au 31/12/2001, 434 dossiers (587 enfants) étaient toujours ouverts.

Au cours de l'année, Child Focus a ouvert 1994 nouveaux dossiers (2275 enfants).

1.1. Disparitions non définies

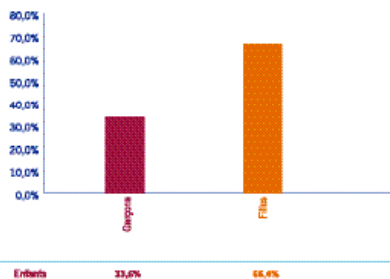
Cette catégorie remplace celle des disparitions inexplicables dont question dans les rapports précédents. Une disparition non définie signifie qu'à l'ouverture du dossier il n'y a aucune piste. Lors de sa fermeture le dossier pourra être redéfini en dossier de fugue, de fugue inquiétante ou d'enlèvement par tiers. S'il s'agit d'un malentendu, d'une disparition où l'enfant s'est perdu ou a été victime d'un accident dont il est décédé, le dossier pourra de même être clôturé en non défini.

En 2001, 59 dossiers (concernant 61 enfants) ont été traités, dont 9 étaient toujours ouverts fin 2001. Parmi les 50 dossiers fermés, il s'agissait dans 25 cas d'un enfant perdu, dans 24 cas d'un malentendu et dans 1 cas l'enfant était décédé suite à un accident, lorsqu'il a été retrouvé.

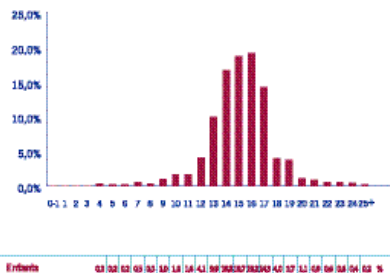
1.2. Fugues

En 2001, Child Focus a traité 1163 dossiers de fugues représentant 1199 enfants. Ces 1163 dossiers se distinguent en une grande majorité (98%) de fugues effectives et de quelques dossiers de prévention (2%) dans lesquels des conseils ont donnés à l'appelant qui craint la fugue de son enfant.

Fugues - Répartition des enfants par sexe



Fugues - Répartition des enfants par âge



Dans les fugues on retrouve d'une part les fugues de moins de 48h traitées par la hotline (322 dossiers). En effet, le traitement des dossiers de fugues incombe au call management pendant les premières 48 heures, sauf si l'appelant est une autorité, ce qui implique que le cas est inquiétant et/ou qu'une demande précise d'affichage ou de distribution de vignettes est formulée. Le dossier sera alors automatiquement transmis au case management. C'est également le cas quand la fugue se situe dans un contexte international ou quand un élément inquiétant surgit au cours des premières 48 heures.

D'autre part, il faut y ajouter les fugues dites moins inquiétantes de plus de 48 heures traitées par le case management (620) et les fugues inquiétantes (221).

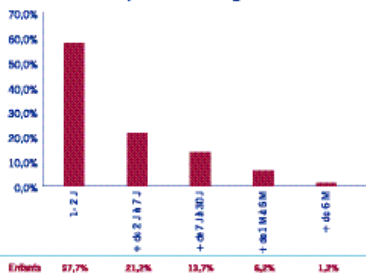
Les 221 fugues inquiétantes concernaient 236 enfants. Parmi eux, 98 étaient âgés de moins de 13 ans ; 49 dossiers ont eu une durée de plus de 30 jours. Les autres dossiers portaient sur des suspicions de prostitution, de consommation de drogue ou de risque de suicide.

En 2001, Child Focus a été contacté à 68 reprises par le jeune en fugue. Dans quelques cas, le case manager s'est déplacé, mais a eu des difficultés à trouver dans l'urgence une solution pour l'intéressé. Les centres d'hébergement d'urgence et les services d'aide à la jeunesse exigent en effet l'autorisation des parents avant d'envisager un placement. Le jeune étant à ce moment en rupture avec le milieu familial, l'obtention de cette autorisation se heurte à de sérieux obstacles. A défaut, la seule solution est de se rendre dans un service de police. Après audition, le mineur est fréquemment renvoyé dans sa famille.

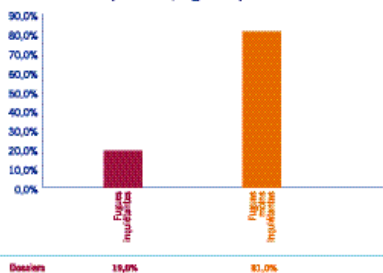
Le Centre a traité des dossiers de fugues de majeurs de 18 à 25 ans concernant 137 jeunes ; la fugue a été qualifiée d'inquiétante pour seulement 21 d'entre eux.

Le Centre a été confronté à 5 décès. 29 dossiers restaient ouverts au 31/12/2001.

Fugues - Répartition des enfants par durée de la fugue



Fugues - Répartition des dossiers fugues moins inquiétantes / fugues inquiétantes



1.3. Enlèvements par un tiers

Au total, 39 dossiers représentant 44 enfants ont été traités au cours de l'année écoulée, dont 6 avaient été ouverts en 2000.

9 dossiers portaient sur des enlèvements par une personne n'ayant aucun lien avec l'enfant.

7 ont connu une issue heureuse. 2 jeunes ont malheureusement été retrouvés décédés.

Dans 10 autres cas, le Centre a été contacté par le parent d'un enfant ayant évité de justesse l'enlèvement par un tiers. En cas de tentative échouée, Child Focus rédige un témoignage à l'intention de la Cellule "Criminalité contre personnes" de la Direction de la lutte contre la criminalité contre les personnes (Service Agression), afin de signaler au niveau fédéral toute personne susceptible d'enlever un enfant.

Dans 8 cas, l'enlèvement a été effectué par le parent biologique qui n'était pas le parent légal.

Dans 7 autres dossiers l'appelant craignait que l'enfant se fasse enlever par le père biologique, qui n'avait pas reconnu légalement l'enfant.

5 dossiers ont été fermés comme injustifiés (malentendus, malveillance).

Fin 2001, 4 dossiers restaient ouverts.

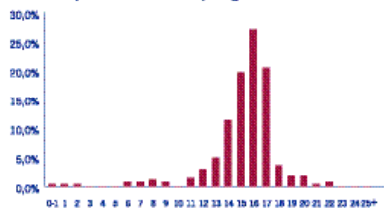
1.4. Mineurs non accompagnés

En 2001, le Centre a traité 234 dossiers représentant 284 mineurs non accompagnés. Seulement 13 dossiers ont pu être clôturés pour diverses raisons : les mineurs se sont présentés pour entamer une procédure de demande d'asile en Belgique ou à l'étranger, ils ont été localisés dans une institution,

intercepté par la police ou rapatrié dans leur pays d'origine. Un mineur a, après avoir fait l'objet de menaces par plusieurs coups de fil à la maison d'accueil, bénéficié de mesures pour assurer sa sécurité.

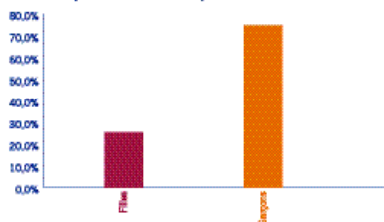
Au 31/12/2001, 271 enfants (dans 221 dossiers) étaient toujours considérés comme disparus.

**Mineurs non accompagnés -
Répartition des enfants par âge**



Enfants 04 41 94 07 07 12 07 14 20 40 11 03 07 20 04 15 18 18 44 07 %

**Mineurs non accompagnés -
Répartition des enfants par sexe**



Enfants 25,4% 74,6%

1.5. Enlèvements parentaux

A chaque ouverture d'un dossier d'enlèvement parental, le case manager a une double mission : l'encadrement de la victime et la réorientation vers les instances officielles.

Au total, Child Focus a traité 566 dossiers représentant 831 enfants, se répartissant comme suit :

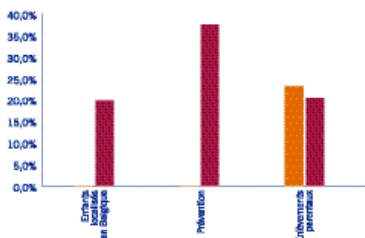
- 211 dossiers, représentant 312 enfants, avaient un caractère préventif, un parent craignant que l'autre parent emmène l'enfant à l'étranger. Dans de tels cas,

le rôle du case manager se limite à donner à l'appelant tous les conseils utiles.

- 111 dossiers, représentant 140 enfants, ont été fermés, l'enfant ayant été localisé en Belgique.

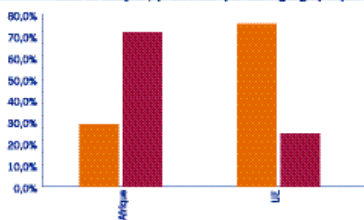
- 113 dossiers, à caractère international, représentant 161 enfants, ont été clôturés durant l'année 2001, soit parce que le parent a décidé d'arrêter la procédure (47 dossiers), soit qu'une solution amiable est intervenue entre les parents (30 dossiers),

Enlèvements parentaux - Répartition des dossiers



Closés	0,0%	0,0%	23,1%
Fermés	18,8%	37,8%	20,0%

Enlèvements parentaux - Répartition des dossiers faits accomplis / préventif par zone géographique



Faits accomplis	28,5%	75,8%
Préventif	71,5%	24,4%

ou encore qu'une décision judiciaire est intervenue à laquelle le ravisseur s'est conformé (30 dossiers), ou enfin qu'aucune solution n'étant envisageable, le parent victime s'est résigné (6 dossiers).

A la date du 31 décembre 2001, 131 dossiers, représentant 214 enfants, étaient toujours ouverts.

Child Focus a transmis 62 dossiers au ministère de la Justice. Parmi ces dossiers, 42 ont fait l'objet de l'application de la Convention internationale de La Haye, dont le but est le retour immédiat des enfants déplacés illicitement vers le lieu de leur résidence habituelle.

Pour 6 dossiers la Convention du Luxembourg était applicable. Cette Convention, signée par les Etats membres du Conseil de l'Europe, reconnaît et exécute les décisions judiciaires en matière de garde d'enfants.

Un seul dossier a fait l'objet de l'application de la convention de Bruxelles II qui reconnaît les jugements immédiatement dans le cadre de procédures de divorce.

Quand un enfant est emmené au Maroc ou en Tunisie, il y a lieu de se référer aux conventions bilatérales entre la Belgique et ces pays. Le but est un règlement à l'amiable qui suppose un dialogue avec le parent ravisseur en vue d'un restitution volontaire. En cas d'échec, la seule solution est une procédure judiciaire à introduire par le parent victime.

10 dossiers avec le Maroc et 3 dossiers avec la Tunisie ont ainsi été traités. La collaboration avec le ministère de la Justice concernant les dossiers de rapt parentaux reste difficile, en ce sens que Child Focus reçoit peu d'informations sur l'évolution d'un dossier, une fois qu'il a été transmis.

Dans 68 dossiers, le Centre a travaillé avec le ministère des Affaires étrangères.

Pour 87 autres dossiers, une plainte ayant été déposée par le parent victime, c'est le parquet qui en a assuré le suivi.

La répartition par sexe du parent ravisseur est quasi égale lorsque l'enfant est emmené sans accord préalable de l'autre conjoint. Par contre quatre fois plus de femmes que d'hommes contactent le Centre pour recevoir des conseils quand il y a lieu de craindre un enlèvement par l'autre parent.

Lorsque des contacts ont eu lieu avec les deux parents, deux case managers interviennent séparément, ainsi que leur responsable en tant que personne neutre. Le but est toujours de sauvegarder l'intérêt de l'enfant et son droit au contact avec chacun de ses deux parents. Dans l'intérêt des enfants, Child Focus est en faveur d'une médiation, sans pour autant négliger les lourdes responsabilités qui pèsent sur le parent ravisseur.

A noter que la majorité des enlèvements parentaux ont lieu vers des pays européens (61%). Les pays de destination les plus fréquents sont la France (36%), la Belgique (16%) et l'Espagne (12%). Les autres continents concernés sont, par ordre décroissant, l'Afrique, le Moyen-Orient, les Etats-Unis, l'Asie, l'Amérique du Sud, les Caraïbes et l'Océanie. Child Focus traite en effet aussi des cas d'enlèvements parentaux vers la Belgique.

A noter également que, si le nombre de dossiers en relation avec l'Afrique et plus particulièrement avec l'Afrique du Nord est significatif (15% du total), il s'agit dans 70% de cas de demandes de prévention, contre 25% pour l'Europe. En d'autres termes, en faits accomplis, Child Focus est confronté surtout à des enlèvements vers des pays européens, mais en demandes de prévention, ce sont essentiellement les pays du Nord de l'Afrique qui suscitent proportionnellement le plus d'interventions.

1.6. Abus sexuel

En 2001, le Centre a traité 181 dossiers concernant 213 enfants. Il s'agit de 168 dossiers (197 enfants) portant sur des abus sexuels non organisés. Ceux-ci représentent 55 dossiers de viol, 75 cas d'attouchement, 25 cas d'attentats à la pudeur, 4 cas de tentatives échouées et 9 dossiers de prévention.

Dès que les faits sont signalés, le call manager transmet immédiatement la communication au case manager et, si l'appel provient de la victime ou de ses parents, celui-ci s'assurera que ceux-ci reçoivent dans les plus brefs délais une aide médicale et/ou psychologique.

Si l'audition d'un mineur est envisagée rapidement, le case manager prendra contact avec le service de police pour faciliter les premières démarches et faire en sorte que cette audition puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Bien qu'il n'y ait provisoirement pas de protocole de collaboration signé avec les autorités concernant l'abus sexuel extra-familial, une confiance mutuelle s'est établie qui permet, dans certains cas, à Child Focus de donner aux parents et à la victime des informations sur l'évolution de leur dossier.

Child Focus a également traité 13 dossiers d'abus sexuel organisé (16 enfants) : 2 de viol par plusieurs auteurs, 4 relatifs à la pornographie, 2 à la prostitution et 5 dossiers de prévention. Ce type de dossiers est transmis immédiatement à un case manager qui veillera à l'encadrement médical et/ou psychologique de la victime et de sa famille, et prendra de manière pro-active contact

avec les autorités judiciaires, conformément au protocole de collaboration. Celui-ci stipule que Child Focus soit tenu au courant de la progression de l'enquête pour des dossiers d'abus sexuel organisé.

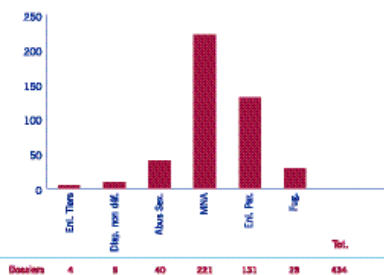
Qu'il s'agisse de dossiers d'abus sexuel non organisé ou organisé, le rôle du case manager consiste à bien orienter les appelants.

Sa première tâche est d'expliquer les deux voies qui leur sont ouvertes, la voie judiciaire ou une réorientation vers les services d'aide aux victimes, laquelle s'avère chaque fois positive. Les services concernés informent en outre volontiers le case manager du résultat de leur intervention.

Lorsque le parent décide de porter plainte, le case manager conseillera à l'appelant de s'adresser aux services d'accueil de la police ou du parquet.

Le case manager ne fermera le dossier que s'il est vérifié que les parents et l'enfant sont bien encadrés.

Répartition des dossiers ouverts au 1/1/2002

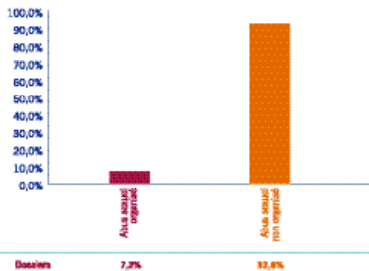


2. Collaboration avec la Cellule fédérale des Personnes Disparues

Child Focus a contacté la Cellule à 212 reprises pour des dossiers de disparition. Cela implique que le case manager estime le cas inquiétant ou qu'il est d'avis qu'une offre de collaboration avec la police en charge du dossier ferait progresser les recherches.

A l'inverse, la Cellule a informé Child Focus à 20 reprises d'un cas de disparition qu'elle estimait inquiétant.

Abus sexuel - Répartition des dossiers
abus sexuel organisé / non organisé



3. Encadrement des victimes

3.1. Encadrement par Child Focus et les services sociaux

Cet encadrement reste une des missions essentielles de Child Focus. A 50 reprises, le case manager en charge d'un dossier de disparition a pris part à des réunions de coordination.

Afin de bien encadrer le parent et de rester complémentaire, Child Focus prendra toujours contact au préalable avec les services d'aide existants, également amenés à apporter un soutien aux victimes. Dans le cadre d'une disparition ayant donné lieu à une déclaration à la police, les services d'assistance aux victimes ne sont pas toujours amenés à intervenir. En effet, une relation de confiance s'étant établie entre le parent et le case manager, ce dernier peut, dans un premier temps, encadrer le parent grâce aux informations qu'il reçoit de la police. Au cours de l'année écoulée, de tels contacts ont été pris à 87 reprises.

En ce qui concerne les services d'accueil des victimes auprès du parquet, très peu de dossiers arrivent à ceux-ci, car beaucoup d'entre eux sont rapidement réglés et, ici aussi, le contact entre Child Focus et les policiers en charge peut permettre de donner des nouvelles au parent pour lui apporter un soutien. Child Focus a pris 32 fois contact avec ces services.

La collaboration avec les services d'aide aux victimes qui interviennent en tant que relais après les premiers contacts avec Child Focus, est évaluée positivement.

3.2. Aide financière de Child Focus

En 2001, Child Focus est intervenu financièrement dans certains cas afin de donner la possibilité à des enfants de revenir en Belgique. Dans 4 dossiers, dont 3 relatifs à un enlèvement parental et 1 à un enlèvement par tiers, le Centre a payé les billets d'avion pour le rapatriement d'enfants.

En 2001, 122 dossiers de disparition d'enfants ont nécessité 137 campagnes d'affichage.

Pour mener à bien les tâches liées à la gestion, au graphisme et à la production des affiches et des vignettes, une force logistique efficace et rapide est indispensable.

En tout, plus de 135.000 affiches et plus de 75.000 vignettes ont été produites. Celles-ci ont été distribuées via les bénévoles et les parents des victimes (211 fois), via les partenaires structurés (105 fois) et via les bureaux de police (152 fois).

Les mois les plus chargés ont été janvier, avril, juillet, août, septembre, octobre et novembre 2001.

Le véhicule d'intervention, spécialement équipé pour la production d'affiches sur les lieux de disparition, a été mis à contribution en moyenne une fois par mois.

3. Réseau

1. Les bénévoles

Le développement des 27 antennes de bénévoles exige une guidance constante. Il y a lieu, en effet, d'opérer régulièrement des renouvellements, certains bénévoles n'ayant plus les mêmes disponibilités.

D'autre part, il faut maintenir leur motivation et procéder à l'évaluation des coordinateurs en vue d'assurer, voir améliorer, l'efficacité des actions d'affichage. Dans ce but, un deuxième coordinateur a été recruté pour l'arrondissement judiciaire d'Anvers, tandis que les 19 communes de Bruxelles ont été divisées en trois zones pour l'affichage.

Des réunions trimestrielles de coordinateurs sont organisées au sein de Child Focus. Elles constituent un outil de communication indispensable, afin de former et d'informer les coordinateurs, leur offrir la possibilité de poser des questions et de faire le point sur des thèmes qui concernent l'ensemble des antennes. En 2001, une réunion des coordinateurs ainsi que de leurs adjoints a également été organisée.

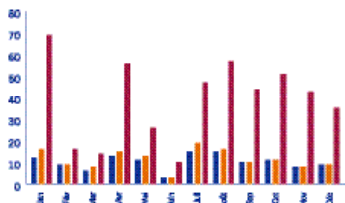
Au 31 décembre 2001, le nombre de bénévoles était de 975. Il reste que pour certains arrondissements, le nombre reste insuffisant, à savoir Anvers, Bruxelles-Halle-Vilvorde, Bruxelles, Ypres, Malines, Audenaerde et Furnes. La nécessité d'accroître le nombre de bénévoles est une donnée constante. A cette fin 17.000 affiches pour le recrutement de nouveaux candidats ont été diffusées par les antennes existantes. Plusieurs appels aux bénévoles ont également été lancés via les médias régionaux.

Le nombre total d'affiches d'enfants disparus placardées par les bénévoles en 2001 s'élève à plus de 79.000 (plus de 32.000 en 2000). Plus de 44.000 vignettes ont également été distribuées (27.000 en 2000).

Les équipes de Dinant, Ypres, Malines, Tongres et Turnhout ont eu la chance de ne pas être sollicitées suite à la disparition d'un enfant. Ceci n'enlève rien, ni à leur motivation, ni à leur disponibilité constantes.

En outre, les coordinateurs et leurs équipes de bénévoles tiennent, à l'occasion d'événements ponctuels, des stands Child Focus. Au cours de l'année écoulée, cela s'est fait dans tout le pays à 23 reprises. Ces stands représentent une occasion pour Child Focus de mieux se faire connaître localement. De plus, la vente de la mascotte Tibi, de pin's et d'autocollants Child Focus a rapporté plus de 2.500 EUR.

Affichage



Dossiers	12	9	6	13	11	8	16	15	10	11	8	9
Campagnes	16	9	8	16	13	8	19	14	10	11	8	9
Appels bénévoles/partenaires	69	26	24	66	26	30	47	67	44	51	43	25

4. Opérations internationales

1. Interventions opérationnelles internationales

Vu les contacts établis dans le monde entier depuis sa création, Child Focus est à même d'intervenir dans des tâches ponctuelles pour faire progresser les recherches dans des dossiers à caractère international. A titre d'exemple :

Une adolescente belge, disparue le 22 juillet 2001, a pu être retrouvée le 25 juillet au Cap d'Agde en France. Pour accélérer les recherches, Child Focus a établi d'importants contacts non seulement avec les services de police sur place, mais aussi avec la mairie et une imprimerie locale. Par ces divers contacts, Child Focus a pu faire imprimer 7.500 affiches montrant la photo de la jeune fille et obtenu l'accord de la mairie du Cap d'Agde pour les faire distribuer par les services municipaux (police, pompiers, associations de bénévoles...). Le retour rapide de la jeune belge a été le fruit d'une étroite collaboration, non seulement entre la Belgique et la France, mais surtout entre Child Focus et les services publics locaux français.

2. La Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités

Child Focus a été à la base d'un regroupement, à l'échelle européenne, de différentes ONG s'occupant de la problématique de la disparition et l'exploitation sexuelle des enfants. La Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, créée en juin 2000, fut lancée officiellement le 4 mai 2001 au Parlement Européen.

Outre Child Focus pour la Belgique, 17 autres ONG en sont membre, représentant 13 pays :

- **Autriche** . 147- Rat auf Draht, Vienne
- **République Tchèque** . Nadace Nase Dite (Our Child Foundation), Prague
- **Danemark** . Thora Center, Copenhague
- **France** . La Mouette, Agen
. Aide aux Parents d'Enfants Victimes (APEV), Issy-les-Moulineaux
. Fondation Pour l'Enfance, Paris
- **Allemagne** . Elterntiative Vermisste Kinder, Kisdorf
. Weisser Ring, Mainz
- **Grèce** . The Smile of the Child, Athènes
- **Hongrie** . Kék Vonal, Budapest
- **Irlande** . Irish Society for the Prevention of Cruelty to Children, Dublin
- **Italie** . Centro Nazionale per la Ricerca dei Bambini Scomparsi et Sessualmente Abusati (Aurora), Bologna
- **Pologne** . Fundacja Dzieci Niczyje (Nobody's Children Foundation), Varsovie
. Itaka Foundation, Varsovie
- **Portugal** . Instituto de Apoio à Criança, Lisbonne
- **Espagne** . Accion contra la Pornografía Infantil, Madrid
- **Angleterre** . National Missing Persons Helpline, Londres.

La Fédération, dont la présidence est assurée par Daniel Cardon de Lichtbuer, est une association à but humanitaire, dont la structure souple et ouverte favorise la communication régulière entre les différents membres. Ces contacts réguliers permettent de joindre les forces et les initiatives vis-à-vis des institutions européennes, facilitant ainsi une approche plus efficace et concertée par rapport aux phénomènes en question. Siège social et secrétariat général de la Fédération,

Child Focus a eu d'abord pour mission de donner un cadre légal à la Fédération (statuts, mission statement, logo, financement, plan de gestion et d'action).

Fin décembre 2001, la Fédération avait à son actif les initiatives suivantes :

- une résolution commune, votée par les membres, pour inciter les gouvernements nationaux et les institutions européennes à créer ou à recommander la création :
 - . de centres nationaux opérationnels pour les enfants disparus et sexuellement exploités
 - . d'organismes nationaux gouvernementaux qui rassemblent les statistiques nationales relatives à ces phénomènes et les transmettent à une unité de centralisation européenne à créer également ;
- une contribution auprès du ministère de la Justice, lors de la rédaction sous la présidence belge de l'Union Européenne du projet de "résolution relative à la création de centres et d'organismes nationaux de lutte contre la disparition et l'exploitation sexuelle", publiée en octobre 2001 ;
- présence en tant qu'observateur à la 4ème Commission spéciale sur la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, en mars 2001 ;
- démarches pour l'obtention d'un statut consultatif auprès des comités de travail du Conseil de l'Europe concernant les questions liées à la disparition et l'exploitation sexuelle de mineurs ;
- présence en tant qu'observateur au 2ème Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants, en décembre 2001, à Yokohama, Japon ;
- suivi des travaux de la présidence belge de l'Union Européenne.

Pour assurer au mieux ses missions, la Fédération Européenne doit pouvoir compter sur un large

soutien, tant des gouvernements nationaux de chaque association membre que du monde des entreprises et des particuliers. Pour se faire connaître auprès de ces sponsors potentiels, Child Focus a créé un Comité de soutien financier et en assure le secrétariat. Il est composé de sept philanthropes qui approchent les entreprises et les particuliers des différents pays européens. Dans un premier temps, cette approche s'est fortement concentrée sur le territoire français. Ainsi, fin 2001 vit le sponsoring de la Société Générale de Belgique, pour la somme de 25.000 EUR, sur instruction de la Fondation Suez en France.

3. L'International Center for Missing and Exploited Children (ICMEC)

Ce centre international, lancé en avril 1999 à Washington, a pour mission de susciter une réponse globale aux problèmes de l'enlèvement international et l'exploitation sexuelle des enfants. Il est l'émanation du National Center for Missing and Exploited Children aux Etats-Unis et son conseil d'administration est composé de personnalités internationales, dont le président de Child Focus. Ceci a pour effet que le Centre est partie prenante aux décisions et à l'avancement des travaux menés par l'ICMEC. Child Focus a accueilli la réunion de son conseil d'administration tenu en mai 2001 et a pu, dans ce cadre, organiser une réception à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, en présence du bourgmestre, M. Thielemans.

Des représentants de l'ICMEC se sont encore réunis à Bruxelles en août 2001 et, depuis lors, il a été décidé que Child Focus serait son porte-parole sur le continent européen, tant envers les ONG qu'envers les institutions européennes. Un accord d'affiliation a été signé entre l'ICMEC et Child Focus en septembre 2001.

Etude et développement

Introduction

Après trois années de fonctionnement, le Centre a pu se structurer pour faire face avec efficacité aux situations de crise. Il a été estimé, dès lors, que le moment était venu d'entamer une approche plus scientifique du phénomène des disparitions et de l'exploitation sexuelle d'enfants. Il s'agit là d'un investissement à plus long terme, mais indispensable pour mener à bon escient des actions préventives et de sensibilisation, pour améliorer la situation des victimes et pour influencer le cadre légal.

1. Protocole de collaboration avec les instances judiciaires

En 2001, le protocole de collaboration avec les instances judiciaires, signé en 1998, a fait l'objet d'une évaluation et une nouvelle version, mieux adaptée à l'évolution du terrain, a été établie, entre le Ministre de la Justice, le collège des procureurs généraux et Child Focus.

Les principaux amendements sont :

Les activités de Child Focus font l'objet d'une description plus large.

Le nouveau protocole reconnaît clairement l'utilité de la ligne d'urgence 110. La possibilité est mentionnée de pouvoir faire appel au véhicule d'intervention qui peut imprimer sur le lieu de la disparition des affiches pour être ensuite diffusées par les bénévoles de Child Focus. Mention est aussi faite du site web sur lequel des données relatives à des enfants disparus peuvent être consultées dans le monde entier.

Il est tenu compte du fait que, sous certaines conditions, Child Focus s'efforce également de retrouver la trace de jeunes adultes (jusqu'à 25 ans), si ceux-ci sont domiciliés chez les personnes qui ont exercé le droit parental pendant la minorité et/ou sont à leur charge et ce, jusqu'à ce qu'il s'avère

qu'ils sont partis de leur propre volonté.

De même, les contacts de Child Focus à l'étranger avec plusieurs partenaires et les médias sont mis en valeur.

Dans ce nouveau protocole Child Focus est reconnu en tant que partenaire privilégié.

Ceci est particulièrement le cas lorsqu'il est question de formations et de séances d'information au profit de la justice et de la police. Dans le même temps il a été convenu que le numéro 110 serait mis à disposition pour les avis de recherche du parquet concernant des mineurs, via les médias. Il apparaît également qu'un changement est intervenu dans le climat de la participation de Child Focus aux réunions de coordination. Il est acquis que Child Focus participe d'office, sauf si selon le magistrat ce n'est pas opportun et sous réserve du respect du secret de l'information et de l'instruction. De plus, le nouveau protocole est adapté à la réforme des polices, les principes de base soulignent les relations privilégiées entre Child Focus et les Affaires étrangères et des procédures séparées et détaillées ont été élaborées pour les cas d'exploitation sexuelle et de rapt parentaux.

Malheureusement, en matière de collaboration possible entre Child Focus et les instances judiciaires dans des dossiers de pédophilie, il n'y a plus d'accords. Pourtant Child Focus reçoit de multiples messages et traite des dossiers se rapportant à la pédophilie. Afin de pouvoir assurer un suivi

dans ceux-ci, Child Focus s'efforcera de trouver des modèles de collaboration supplémentaires, certainement à la lumière de l'ouverture en 2002 d'un point de contact national pour la pornographie infantile sur Internet.

2. Directive ministérielle concernant la recherche des personnes disparues

L'évaluation de cette directive ministérielle a été poursuivie en 2001. Après plusieurs réunions, une version adaptée a été soumise au Collège des Procureurs généraux pour avis. Il était prévu que la nouvelle directive, à laquelle Child Focus a pu collaborer activement, serait publiée en 2002, ce qui fut fait entretemps. Elle accorde une plus grande atten-

tion aux enfants disparus, aux enlèvements parentaux, aux disparitions de mineurs non accompagnés, ainsi qu'au rôle et à la valeur ajoutée de Child Focus lors de disparitions d'enfants.

En outre, le protocole dont question ci-dessus est repris intégralement dans la directive ministérielle.

3. Arrêté Royal faisant suite à la loi du 8/12/1992 pour la protection de la vie privée en matière de traitement des données sur les personnes, modifiée par la loi du 11/12/1998, transposant la directive 95/46/CE du 24/10/1995

Un A.R. spécifique pour Child Focus est prévu concernant la durée et le traitement de données personnelles relatives à des suspects, ainsi que les tâches du préposé au traitement des données et la manière d'en faire rapport à la commission. Des pourparlers avec le ministère de la Justice ont eu lieu et se poursuivent.

Sans plus attendre, Child Focus s'est conformé à l'A.R. en équipant sa centrale téléphonique d'un filtre qui informe l'appelant que son numéro est identifié et sa communication enregistrée. Le directeur du département Etude et développement a été nommé "Préposé à la protection des données" et est donc chargé de la gestion et de la protection des données à caractère personnel.

4. Prévention

1. Camp Safe

Suite à la campagne de prévention 'Camp Safe' en vue d'éviter la disparition d'enfants fréquentant les camps de vacances et les plaines de jeu qui fut testée en 2000, Child Focus a invité la Cellule des Personnes Disparues de la Police fédérale, ainsi que les organisateurs et les moniteurs de camps de vacances et de plaines de jeu, à faire des suggestions pour améliorer les conseils donnés sur base de leurs expériences.

Suite à cette concertation, un dépliant a été rédigé donnant des recommandations pour éviter les disparitions et la marche à suivre lorsqu'un enfant manque à l'appel. 20.000 dépliants ont été diffusés avant l'été 2001, tant auprès des services de police que parmi les organisateurs et les moniteurs concernés.

2. SMS (Short Message Service)

A la demande de la Police fédérale bruxelloise, section mœurs, un projet de prévention concernant les échanges SMS a été mis en chantier, l'objectif étant de mettre les jeunes en garde contre les personnes mal intentionnées qui, par le biais de ce medium anonyme, cherchent à entrer en contact avec eux.

Les chaînes de télévision VT4 et Ka2, qui proposent des échanges SMS via télétexte, répercuteront sur leurs pages respectives une série de recommandations de Child Focus à partir de janvier 2002, ceci afin d'alerter et de sensibiliser le jeune public au sujet d'éventuels dangers.

5. Allocations Familiales

Les pourparlers avec le Ministre des Affaires sociales, de la Santé et de l'Environnement, entamés en 2000, ont été poursuivis. Child Focus a insisté pour que le parent victime d'un rapt parental puisse garder le droit aux allocations familiales et non plus le parent ravisseur.

Ceci a abouti à une circulaire datée du 2/8/2001 qui prévoit que les allocations doivent être payées à la

personne qui était l'allocataire avant l'enlèvement et ce, pendant une durée maximale de cinq ans à dater de l'enlèvement.

Toutefois, cette disposition ne devient exécutoire que si le parent demandeur a porté plainte.

Reste que Child Focus a l'intention de poursuivre la discussion, afin d'assouplir certaines conditions, ceci dans le but d'éviter au maximum de pénaliser le parent victime.

6. Journées d'étude

- Child Focus a participé aux travaux préparatoires à "The Hague Convention's Fourth Special Commission on the Civil aspects of International child abduction" à La Haye, organisés le 16 janvier 2001 par le Sénat.

- En mai 2001, Child Focus a participé à un congrès à Corfou sur le thème "Children's trafficking from the Balkans to Europe", organisé par une ONG grèque, The Smile of the Child. Child Focus y a fait une communication sur la problématique de la disparition et de l'exploitation sexuelle de mineurs non accompagnés, pour souligner la dimension internationale du phénomène. Ces jeunes représentent une source permanente d'inquiétude, car ils sont tout particulièrement exposés à devenir la proie de trafiquants, d'autant plus qu'un cadre légal spécifique fait défaut.

- Le 29 juin 2001, une journée d'étude a été organisée au Sénat, en collaboration avec le mouvement "Le Nid" et Child Focus, sur le thème du trafic des êtres humains et de la prostitution.

Outre les membres du Sénat, dont le Prince Philippe, différentes organisations concernées par le sujet ainsi que des représentants de la police spécialisée et des magistrats ont pris part aux travaux.

A cette occasion, Child Focus a attiré l'attention sur la problématique des mineurs non accompagnés.

- En novembre 2001, un congrès international "Civil Society Agenda 2001" s'est tenu à l'initiative de l'"Association for gender issues" dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne. Child Focus a été invité à participer activement au groupe de travail "Trafficking in human beings & Crime prevention", vu ses connaissances du phénomène de la disparition de mineurs non accompagnés et des victimes de la traite des êtres humains.

- En décembre 2001, Child Focus a participé au 2ème Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales à Yokohama au Japon et a pris part activement à deux ateliers mettant l'accent sur la nécessité du travail en réseau pour lutter efficacement contre l'exploitation des enfants. Dans le cadre de la présidence belge de l'UE, la délégation belge a réussi à faire ajouter au "Yokohama Global Commitment 2001", une déclaration sur l'engagement global des pays européens, notamment :

- . d'étendre la lutte contre l'exploitation sexuelle à toutes formes de violences et contraintes sexuelles ;
- . d'entendre par protection des enfants la protection des filles et des garçons jusqu'à l'âge de 18 ans dans tous les pays ;
- . de conduire les actions de protection de l'enfance en partenariat étroit avec la société civile.

7. Etudes

- Projet dans le cadre du Programme DAPHNE de la Commission européenne

Le projet pilote mené par Child Focus, de décembre 2000 à décembre 2001, dans le cadre du programme Daphné, financé en partie par la Commission européenne, concernait l'élaboration d'un répertoire structuré des organismes, actifs dans les domaines de disparition et d'exploitation sexuelle des enfants dans 7 pays : Belgique, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie et le Royaume-Uni. L'ouvrage a été réalisé avec la collaboration de différentes ONG actives dans ces pays et il recense 65 organismes actifs dans les domaines de disparition et d'exploitation sexuelle de mineurs sur le plan de la prévention, de la répression et du suivi des victimes.

Il s'agit d'une étude de référence présentant également les types de coopérations nationales et transnationales entre organismes privés, institutions publiques et la société civile.

Les échanges d'informations et d'expériences ainsi que les réunions de travail tenues tout au long de la réalisation du projet, ont permis à Child Focus et aux organisations partenaires de jeter les bases d'un réseau international de professionnels et d'experts et, dans le même temps, de créer un outil pratique, opérationnel et utile sur le terrain.

- Etude en préparation sur la disparition de mineurs non accompagnés et de mineurs victimes de la traite des êtres humains

Estimant souhaitable de se faire une idée plus précise du phénomène de la disparition de mineurs non accompagnés, Child Focus a entamé une étude approfondie à ce sujet mi - 2001, étant donné le nombre croissant de ces disparitions.

L'étude a pris pour base 255 dossiers de disparition pour les analyser en détail et déterminer ainsi les tendances relatives à l'âge, au sexe, à la nationalité, à la durée du séjour, au lieu de disparition, au lien éventuel avec la prostitution, etc.

L'objectif étant d'arriver à une description claire du phénomène, de présenter les résultats de l'étude lors d'une table ronde avec les magistrats spécialisés et de publier l'étude en 2002.

- Projet dans le cadre du Programme STOP de la Commission européenne

Child Focus a participé à l'étude "Trafficking in unaccompanied minors for sexual exploitation in the European Union" de l'IOM (International Organisation for Migration) avec une contribution concernant la disparition de mineurs non accompagnés.

Communication

1. Traitement des dossiers

Dans le cadre de dossiers de disparition d'enfants il peut être opportun de faire appel à la presse nationale ou régionale, voire internationale pour y donner plus d'importance et pouvoir ainsi toucher un maximum de gens, ceci toujours dans le but de récolter des témoignages qui pourront mener à retrouver un enfant recherché. La décision de faire appel à la presse n'est pas une décision prise à la légère. Elle est prise en concertation avec les parents, le magistrat et le service de police concernés, uniquement si c'est dans l'intérêt de l'enfant de rendre sa disparition publique. Au cours des 4 années d'existence du Centre, des contacts privilégiés ont pu être établis avec des journalistes en Belgique et en Europe et, quand une disparition est très inquiétante, ceux-ci ont tendance à faire confiance au jugement de Child Focus et à relater le dossier. En contrepartie Child Focus les tiendra informés tout au long du dossier et, cela va de soi, de son aboutissement. Pour certains dossiers, cet aboutissement est d'ailleurs dû au soutien de la presse.

Quand la Police fédérale, à la demande d'un magistrat, diffuse des avis courts pour des mineurs via les médias, le numéro d'urgence de Child Focus, le 110, y est toujours associé. De même, une collaboration est mise en place entre le Centre et Appel à témoins (RTBF) et Ooggetuige (VRT) dès l'instant où il s'agit de dossiers traités par Child Focus.

Des appels à la presse ont également été lancés via Inter-Press, une plate-forme sur l'Internet réservée aux journalistes et sur laquelle Child Focus a un site de présentation. Cet outil est particulièrement intéressant lorsqu'il est nécessaire d'atteindre la presse à l'étranger dans le cadre de dossiers qui se sont révélés de dimension internationale.

D'autre part, afin d'aider à développer le réseau de bénévoles, un appel fut lancé régulièrement à la presse régionale. Grâce à cet appui le Centre se fait aussi mieux connaître à ce niveau.

2. Positionnement

En 2001 plusieurs conférences de presse ont été organisées :

- Le 21 mars 2001 pour présenter la campagne Change for the Future en collaboration avec Amnesty International, Handicap International, les Iles de paix, Oxfam-Solidarité, Unicef et le WWF. L'objectif était de récolter les monnaies européennes perdant leur valeur après l'introduction de l'euro.

- Le 26 avril 2001 pour présenter le rapport annuel pour l'année 2000 et dresser le bilan des activités et expériences après 3 ans de fonctionnement. Ce fut aussi l'occasion de présenter Jacques Debulpaep, le nouveau Directeur général de Child Focus, qui a pris ses fonctions à partir du 1er juin 2001.
- Le 8 juin 2001 pour le véritable lancement de Change for the Future et pour présenter ses partenaires.

- Le 11 juin 2001 une série de conférences de presse régionales furent organisées dont une à Liège par Child Focus en présence d'un des parrains de l'action et administrateur de Child Focus, Robert Waseige. Cette conférence fut organisée en collaboration avec Belgacom, un des partenaires de Change for the Future.

- Le 26 juin 2001 à l'occasion d'un colloque au Sénat sur la traite des êtres humains et la prostitution, organisé par le mouvement "Le Nid" et Child Focus.

- Le 28 novembre 2001 une conférence de presse fut organisée par le Ministre de la Justice Marc Verwilghen en présence de plusieurs membres de Child Focus, à l'occasion de la signature officielle du nouveau protocole de collaboration entre Child Focus et les autorités judiciaires.

- Le 29 novembre 2001 une conférence de presse fut organisée par le Bourgmestre de Bruxelles, M. Thielemans, avec tous les intervenants dont Child Focus, dans le cadre des retrouvailles d'un petit garçon de 3 ans, victime d'un enlèvement. La bonne collaboration avec Child Focus y fut mise en valeur.

Le 4 mai 2001, lorsque la Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Disparus fut lancée au Parlement européen, des représentants de la presse nationale et internationale furent invités à participer. Cette présentation officielle de la Fédération fut tenue en présence du Secrétaire d'état de la Suède, du Ministre de la Justice de Belgique et de représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Europe.

Le 8 mai 2001 la presse fut invitée au Centre à l'occasion de la visite de la Princesse Victoria de

Suède, accompagnée de la Princesse Mathilde et du Prince Philippe.

Plusieurs communiqués de presse furent également envoyés à la presse dans le cadre de certains dossiers de disparition, pour lancer un appel aux bénévoles (presse régionale), relater les résultats, annoncer des actions ou événements au profit de Child Focus et suite au 2ème Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants fin 2001.

Child Focus est également très régulièrement interpellé par la presse à la recherche d'informations sur un dossier, sur son action ou à propos de sujets de l'actualité liés à ses missions.

Au cours de l'année écoulée, la presse écrite a publié 677 articles à propos ou faisant mention de Child Focus : 299 dans la presse quotidienne francophone, 244 dans la presse quotidienne néerlandophone, 20 dans la presse germanophone et anglophone en Belgique, 67 dans des magazines francophones et 47 dans des magazines néerlandophones.

Les radios francophones ont relaté des actions de Child Focus à 23 reprises, les radios néerlandophones à 11 reprises. Les télévisions francophones ont parlé de Child Focus, soit au cours du journal, soit au cours d'émissions spéciales 31 fois, les télévisions néerlandophones 29 fois.

Finalement, de multiples contacts ont eu lieu avec la presse étrangère, entre autres en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, en Suède et en Autriche. Ces contacts sont d'une grande importance, non seulement dans le cadre des dossiers traités mais également pour positionner le Centre sur la scène internationale.

3. Information et sensibilisation

1. Evénements

Child Focus est de plus en plus régulièrement invité à des événements pouvant être associés à une récolte de fonds, ou simplement pour informer et sensibiliser le grand public.

- 24 mars 2001 : L'harmonie des pompiers de Péruwez a donné dans l'église de l'entité son "Concert de printemps" au profit de Child Focus. L'événement a rapporté 1.250 EUR.
- 28 avril 2001 : Le Rotary de Mouscron a donné, pour ses 40 ans, une fête au bénéfice de Child Focus à qui un chèque de 27.000 EUR a été remis.
- 15 juillet 2001 : l'asbl "Le Réveil des macralles" a organisé un record du monde d'attelage de chevaux de trait à Wibrin. Un chèque de 7.760 EUR a été remis à Child Focus.
- 11 août 2001 : Pour la 2ème année consécutive, Jean-Denis Lejeune a organisé avec l'Excelsior de Mouscron un tournoi de football, rassemblant 24 équipes de diabolins (250 enfants de 6 à 8 ans). Cette fois encore, Child Focus était présent avec un stand d'information. L'événement a été soutenu gracieusement par plusieurs partenaires médias sous forme d'un spot radio et télévision, et de reportages : les télévisions CANAL + et la RTBF, Radio Fréquence Wallonie, Radio Nostalgie Mouscron, La Dernière Heure et Het Laatste Nieuws. La valeur de cette campagne médias atteignait non moins de 240.000 EUR. Pour annoncer le tournoi, plus de 1.500 affiches ont été distribuées.

- Via différents partenaires plus de 1000 lots de tombola ont pu être récoltés.
- La vente des billets de tombola ainsi que des repas et des boissons a rapporté 5.580 EUR et le Président de l'Excelsior, Jean-Pierre Detremmerie, qui offrait à nouveau gracieusement ses installations, a arrondi le chèque à 12.400 EUR.
- Du 5 au 14 septembre 2001 : Radio Mango organisait, via son site Internet, une vente aux enchères d'un "creative jukebox" (lecteur CD audio digital) de 22 CD de Genesis. La vente de l'exemplaire unique pour la Belgique a rapporté 870 EUR.
 - 22 septembre 2001 : A Arlon, s'est tenue la 8ème Journée mondiale des sourds. Pour la première fois cette année, Child Focus était présent afin de faire connaître ses services et de faire savoir que le 110 est également accessible par fax. Pour l'occasion, une documentation spéciale a été rédigée et présentée au public.
 - 5 octobre 2001 : A l'église St-Jacques à Liège, le groupe "L'Elan vocal" de Nandrin et plus de 200 exécutants ont donné une représentation, à l'initiative de Michel Bruyère, membre du Conseil d'administration du Centre. La RTBF était partenaire de l'événement et de nombreux bénévoles de Liège ont prêté leur concours pour mener à bien le déroulement du concert. Une partie des bénéfices, soit la somme de 1.500 EUR, ainsi que divers dons pour une somme de 2.100 EUR ont été versés à Child Focus.

- 5 octobre 2001 : A Gand, le CRAL (Cercle Royal Artistique et Littéraire) a organisé une soirée théâtrale et gastronomique au profit de Child Focus. La tombola organisée à l'occasion a rapporté la somme de 5.000 EUR.

- Du 15 octobre au 15 novembre 2001 :
Les 9 restaurants "Chez Léon" ont organisé une action consistant à octroyer 0,25 EUR par casserole de moules vendue durant cette période. 5000 cartes postales représentant Tibi ont été créées spécialement pour l'action et mises à la disposition du public dans les restaurants. L'action a rapporté 5.700 EUR.

2. Campagnes

Afin d'accroître la notoriété du Centre et de mettre ses valeurs en lumière auprès du grand public, une campagne sous le slogan "Aidons les enfants et les parents à se retrouver" a été mise sur pied par l'agence Duval Guillaume en 2000. En 2001 celle-ci fut poursuivie jusqu'au mois de mai, sous forme d'annonces placées gracieusement dans plusieurs quotidiens, toute-boîte et magazines, et sous forme d'affiches via les partenaires structurés (transports en commun, supermarchés Delhaize, gares) et le réseau Azimut (magasins de journaux, cafés,...) à Mouscron, Tournai et Ath.

En juin 2001, après une première et fructueuse collaboration avec Duval Guillaume, la décision fut prise de travailler avec l'agence Grey Worldwide Belgium. Cette coopération entièrement gracieuse

se traduira par des campagnes ne touchant plus uniquement à l'activité la plus connue de Child Focus, c'est-à-dire l'aide aux familles via le numéro d'urgence 110, mais aux activités qui cadrent dans les missions plus larges de Child Focus, répondant à sa volonté de développer son champ d'action.

Ainsi, dans le cadre du projet de lancer un point central et non policier pour les signalements de sites pédopornographiques en juin 2001, une vaste campagne de communication est en préparation afin de faire connaître le site www.childfocus-net-alert.be et d'inviter les internautes à contribuer activement à la lutte contre la pornographie infantile sur Internet.

3. Publications

Le mission statement du Centre a été entièrement revu; la raison en est que le Centre a d'une part évolué, tandis que d'autre part, le contexte dans lequel le Centre a été créé a également évolué. En 2001 une nouvelle version a été éditée en français, néerlandais, allemand et anglais, financée par Banksys.

En décembre 2001 un premier bulletin d'information fut publié et envoyé aux bénévoles, donateurs, sponsors, partenaires opérationnels, structurés et étrangers, et autorités. L'objectif du Child Focus News est de créer un lien entre les bénévoles et le siège à Bruxelles et d'informer les différents publics-cibles des activités et projets de Child Focus. Ce journal paraîtra 3 fois en 2002. Il est financé par les AP Assurances.

Financement

En 2001, le Centre a encaissé 2,53 millions EUR, en provenance de quatre grandes sources de financement, à savoir :

Subsides publics	1 538 382	61%
Dons des organismes privés (en espèce ou en nature)	761 607	30%
Libéralités du grand public	185 066	7%
Produits financiers	49 274	2%
Total	2 534 329 EUR	100%

Du côté des subsides publics, Child Focus a bénéficié du soutien de deux Gouvernements régionaux - la Wallonie et Bruxelles-Capitale - et a reçu le solde de son subside 2000 du Gouvernement flamand. Quant au Gouvernement fédéral, après avoir payé le solde encore dû des subsides 2000, il a demandé à la Loterie nationale de se substituer à lui dans l'octroi des subsides 2001, politique qu'il a mis en place non seulement vis-à-vis de Child Focus, mais également vis-à-vis d'autres organisations. En 2001, de nouveaux contacts ont été établis avec les Communautés française et flamande qui devraient se concrétiser en 2002. La Commission européenne, pour la première fois, a elle aussi apporté son aide financière en soutenant trois initiatives de Child Focus, à savoir un projet dans le cadre du Programme Daphné, un autre projet dans le cadre de l'Internet Action Plan et l'organisation de la première Assemblée générale de la Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités.

En ce qui concerne le secteur privé, Child Focus a pu une fois de plus compter sur l'appui d'un des ses fondateurs, la Fondation Roi Baudouin, ainsi que sur celui de ses partenaires financiers privilégiés : Belgacom, BBL, Computer Associates, Electrabel, Eurocross, Lanier et Renault. Deux cents trente autres entreprises ont aussi apporté leur contribution au Centre en l'an 2001, dont 170 au travers de l'opération "Récupération de cartouches", orchestrée par W-Supplies (Child Focus reçoit 1 EUR par

cartouche d'encre recyclable). Une nouvelle opération a vu le jour fin de l'année 2001 et devrait porter ses fruits à partir de 2002 : elle consiste en la vente de Post-it au profit de Child Focus par la société Recall. Quant aux tombolas, Child Focus, en collaboration avec des partenaires commerciaux, a pu en organiser cinq en 2001, dont deux de taille moyenne avec la Brico SA et les Supermarchés GB.

Le grand public, pour sa part, a soutenu Child Focus au travers de dons mais également au travers de quelques opérations spéciales, à titre d'exemple :

- Grâce à la carte de fidélisation "Happy Days" - lancée fin 2000 par Carrefour, Fortis Banque et Belgian Shell - à la fin 2001, près de 14.000 ménages avaient donné tout ou partie de leurs points à Child Focus.
- La Sicav "BBL Solidarity" - lancée par la BBL en juin 1999 - a payé en décembre 2001 un dividende net de 7,14 EUR par part au profit de Child Focus. A cette date, l'actif net de la Sicav s'élevait aux environs de 2,6 millions EUR et était aux mains de quelques 250 investisseurs-donateurs.
- En février 2001, dans le cadre du passage à l'euro, Child Focus s'est associé à huit autres associations pour créer l'asbl Change for the Future dont le but est d'encourager le grand public à lui remettre sa menue monnaie étrangère. Ces pièces et billets, une fois rapatriés auprès des différentes banques centrales concernées et convertis en euros, seront partagées entre les neuf associations pour les aider à remplir au mieux leurs missions respectives.

Bedrijfsrevisoren
Pegasus Park
Berkenlaan 6b
B-1831 Diegem
Belgium

Tel: +32 2 800 20 00
Fax: +32 2 800 20 01
<http://www.deloitte.be>

**Deloitte
& Touche**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX MEMBRES DE L'ETABLISSEMENT D'UTILITE PUBLIQUE
"CENTRE EUROPEEN POUR ENFANTS DISPARUS ET SEXUELLEMENT EXPLOITES"
Avenue Houba - De Strooper 292 - 1020 BRUXELLES**

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2001

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée. Nous avons procédé à la révision de la situation des valeurs actives et passives de la Fondation arrêtées au 31 décembre 2001 ainsi que des comptes de recettes et de dépenses clôturés à la même date.

L'inventaire des états financiers dont le total bilantaire s'élève à 84.034.683 BEF et le relevé des recettes et dépenses qui s'équilibrent, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration conformément aux règles d'évaluation propres à la Fondation.

Attestation sans réserve de l'inventaire des valeurs actives et passives et du relevé des recettes et dépenses

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la Fondation en matière administrative et comptable ainsi que de ces dispositifs de contrôle interne. Les responsables ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans l'inventaire des valeurs actives et passives ainsi que le relevé des recettes et des dépenses. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation déterminées par le Conseil d'Administration décrites en annexe aux états financiers.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et des règles d'évaluation, les états financiers clôturés au 31 décembre 2001 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des recettes et dépenses de la Fondation pour l'exercice écoulé.

Bruxelles, le 15 mars 2002.



DELOITTE & TOUCHE
Reviseurs d'Entreprises
Représentée par
Brigitte MOTTE

Deloitte
Touche
Tohmatsu

Deloitte & Touche Bedrijfsrevisoren BV o.v.v.a. CVBA
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid
Maatschappelijke zetel: Louizalaan 240, B-1050 Brussel
RFBV Brussel 909 - BTW BE 429.053.863

Rapport financier

BILAN AU

	31/12/01	31/12/00
ACTIFS IMMOBILISES NETS		
Aménagements Immeuble	39 594,20	38 426,07
Installations	13 998,52	24 558,17
Mobilier et matériel	151 369,71	148 455,15
Garanties	111,33	111,33
	205 073,76	211 550,72
ACTIFS CIRCULANTS		
Créances	221 463,24	174 637,05
Placements de Trésorerie	1 384 090,02	1 090 974,44
Valeurs disponibles	264 631,59	327 159,29
Comptes de Régularisation	7 906,76	10 416,16
	1 878 091,62	1 603 186,94
TOTAL ACTIF	2 083 165,38	1 814 737,67
CAPITAUX PROPRES		
Capital souscrit	74 368,06	74 368,06
Bénéfice reporté	137 798,80	137 798,80
Réserve d'Investissement	205 073,76	211 550,72
Dotations des Assemblées	692 552,01	692 552,01
Solde des Budgets	408 785,00	349 211,65
	1 518 577,64	1 465 481,25
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges	—	6 743,32
DETTES		
Fournisseurs	264 050,75	109 265,59
Précompte professionnel et ONSS	73 534,44	74 253,85
Pécules de Vacances	162 207,24	130 342,42
Avances Orbem ACS	6 308,20	6 308,20
Comptes de Régularisation	58 487,11	22 343,04
	564 587,74	342 513,09
SOLDE BENEFICIAIRE	0	0
TOTAL PASSIF	2 083 165,38	1 814 737,67

COMPTE DE RESULTATS

	2001	2000
PRODUITS		
Subsides	1 480 193,53	1 281 495,32
Dons en nature	433 094,28	472 505,04
Dons en espèces	498 682,64	447 717,59
	2 411 970,46	2 201 717,95
DEPENSES		
Locaux	146 153,44	170 328,73
Déplacements	128 190,06	86 509,98
Poste et Téléphonie	130 176,87	118 237,60
Matériel et fournitures	122 076,98	109 837,63
Représentation	15 236,97	15 939,13
Documentation	19 013,61	12 551,99
Campagnes d'information	74 887,67	114 900,68
Conception et Dépôt Marque	28 414,82	17 601,78
Honoraires	208 392,34	127 743,67
Aides financières ponctuelles	37 550,12	27 364,00
Rémunérations / charges sociales	1 450 725,04	1 291 551,86
Amortissements immobiliers	100 426,90	161 857,54
	2 461 244,80	2 254 424,60
PRODUITS FINANCIERS NETS	49 274,34	52 706,65
SOLDE BENEFICIAIRE	0	0

Règles d'évaluation

En tant qu'établissement d'utilité publique, le Centre n'est pas encore soumis à la loi comptable du 17 juillet 1975. Il en a toutefois suivi les prescrits dès sa création en 1998 et ne devra donc rien changer à ses règles comptables lors du changement de loi réformant la loi du 27 juin 1921 sur les ASBL et les fondations d'utilité publique. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a arrêté certaines règles d'évaluation adaptées à la réalité de Child Focus et de ses activités qui, par essence, sont non commerciales, à savoir :

Bilan

Actifs immobilisés et Réserve d'Investissement

La totalité des actifs immobilisés du Centre est financée par des dons en nature ou en espèces. Comptablement, ces actifs sont évalués à leur prix marché (tva incluse). Les dons en nature et en espèces, quant à eux, sont valorisés dans une réserve d'investissement au Passif. Ces postes d'Actifs / de Passif sont amortis / réduits de façon linéaire en tenant compte des durées de vie suivantes :

- Aménagement	7 ans
	(à dater de l'année 2000)
- GSM / Matériel informatique	3 ans
- Installation téléphonique, enregistreur, faxes	4 ans
- Mobilier	10 ans

Actifs circulants

En 2001, les créances représentent à 60% le solde des subsides de l'année en cours mais perçus au

début de l'année suivante et à 30% une créance sur l'asbl Change for the Future. Les surplus de trésorerie ont été placés à plus de 80% en parts de Sicav de Trésorerie, comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tandis que le solde se trouve sur des comptes à vue portant des intérêts à un taux légèrement inférieur au taux du marché interbancaire.

Dotation des Assemblées

Les sept Assemblées parlementaires ont versé une dotation unique de 743.680,57 EUR (versée en 2 tranches de 371.840,29 EUR, respectivement en 1998 et 1999). Cette dotation a été apportée au Centre en vue d'assurer sa viabilité pendant ses premières années d'existence. Pour cette raison, elle est reprise dans un compte de réserve. En 1998, le Centre a ponctionné un montant de 51.184,66 EUR dans cette réserve afin de présenter un compte de résultats équilibré. Depuis 1999, aucune ponction n'a dû être faite sur cette réserve. Jusqu'à présent, la dotation en capital et la dotation des Assemblées ont surtout permis au Centre de se constituer un volant de trésorerie suffisant, utilisé pour préfinancer certaines dépenses. Grâce à ces dotations, le Centre n'a pas encore dû avoir recours à un crédit de pont.

Soldes des Budgets

Certains donateurs versent des montants en espèces au Centre tout en demandant de les attribuer à des dépenses bien précisées à l'avance. Ces dons sont tout d'abord comptabilisés dans un compte de

"Budget avec attribution" en attente de la dépense concernée. L'utilisation de ces Budgets peut parfois s'étaler sur deux exercices comptables; à la fin 2001, les soldes de ces comptes s'élevaient globalement à 208.992,24 EUR (contre 168.173,82 EUR en 2000).

Quant aux dons en espèces sans attribution, ils sont préalablement comptabilisés dans un poste de "Budget sans attribution" et sont utilisés pour couvrir les dépenses non couvertes par un "Budget avec attribution". A la fin 2001, le solde de ce compte était de 4.343,74 EUR (contre 13.248,47 EUR en 2000).

Dans le même ordre d'idée, les subsides publics sont également comptabilisés dans des "budgets subsides" "avec" ou "sans attribution" et sont utilisés pour couvrir les dépenses liées à des projets subventionnés bien spécifiques (comme le projet Daphné) ou pour couvrir les charges en personnel. A la fin 2001, le solde de ces budgets s'élevait à 195.448,95 EUR (contre 167.786,88 EUR en 2000) et correspondait au solde des subsides 2001 non utilisés ou encore à recevoir de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Loterie Nationale et de la Commission européenne.

Compte de Résultats

Subsides

Les subsides publics, d'abord comptabilisés dans un compte de Budget au bilan, sont reconnus en produits au fur et à mesure de la prise en compte des charges liées au personnel (à l'exception de certaines charges en personnel couvertes par des "dons en nature" en provenance du secteur privé) ou des dépenses liées à certains projets subventionnés.

Dons

Les dons sont classés suivant deux catégories :

- les dons en nature : lorsqu'un fournisseur de biens ou de services octroie un avantage en nature au Centre (gratuité ou ristourne), cet avantage est reconnu en produits en tant que dons en nature;
- les dons en espèces avec ou sans attribution : ces dons, tout d'abord comptabilisés dans un compte de Budget au bilan, sont reconnus en produits au fur et à mesure de la prise en compte des dépenses correspondantes. Se retrouve également dans ce poste la ponction éventuelle faite sur la dotation des Assemblées (cf. supra).

Dépenses

- Toute dépense de biens et services est toujours évaluée à son prix marché, tva incluse, et non au prix effectivement payé. Comme mentionné ci-dessus, la différence éventuelle est comptabilisée en dons en nature.
- Les aides financières ponctuelles correspondent aux frais pris en charge par le Centre pour aider les victimes primaires ou secondaires, tels que : frais de production d'affiches, frais des coordinateurs-bénévoles lors d'affichages, frais de voyage pour récupérer un enfant à l'étranger, prise en charge de certains frais de parents en difficulté financière, etc.

Résultat d'exploitation

Comme chaque montant des dépenses est couvert très précisément par un montant équivalent en recettes, le compte de résultats est parfaitement équilibré.

Organigramme (avril 2002)

Direction Générale

Jacques Debulpaep, Directeur général (*)
Jean-Denis Lejeune, Attaché à la direction (**)
Claudia Soete, Executive Assistant

Opérations

Martine De Clerck, Directeur (**)
Véronique Vogeleer, Assistante
Call Management
Serge Van Schuylenbergh, Responsable Call Management
Tom Van Renterghem, Operating officer
Julie Beeckman, Call manager
Florence Chanteux, Call manager
Valérie Popowski, Call manager
Rosina Pirra, Call manager
Nathalie Reymann, Call manager
Léonie Serve-Allan, Call manager
Virginie Sucaet, Call manager
Tania Vanderbist, Call manager
Nathalie Wouters, Call manager
Case Management
Anne Dussart, Responsable Case Management
Stéphane Chapelle, Case manager
Sandro D'Anna, Case manager
Sabine Ghysens, Case manager
Nathalie Raemaekers, Case manager
Liesbeth Van Hoorick, Case manager
Catherine Brismé, Secrétaire
Réseau
Sandrine Vander Eecken, Manager Réseau
Els Swinnen, Assistante
Opérations Internationales
Tessa Schmidburg, Manager Opérations Internationales

Etude & Développement

Isabelle De Schrijver, Directeur (**)
Heidi De Pauw, Manager
Claudia Soete, Assistante

Communication & Logistique

Isabelle Marneffe, Directeur (**)
Jean-Denis Lejeune, Attaché à la direction
Daniel Cornelis, Manager Logistique, Webmaster
Colette Brichaux, Assistante
Estelle Van Steenwinkel, Réceptionniste
Nancy Caicedo Castello, Maintenance

Finances & Administration

Nathalie Fallon, Directeur (**)
Brigitte Detroz, Comptable
Michel Jochmans, Assistant

IT

André Toussaint, IT Manager
Alexander Isakhanian, IT Officer

Préposé à la protection des données

Isabelle De Schrijver (**)

(*) Président du Comité de direction

(**) Membre du Comité de direction

Liste des partenaires

Autorités

Gouvernement Fédéral
Assemblées Parlementaires
Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale
Gouvernement Flamand
Gouvernement Wallon
Gouvernement de la Communauté Française
Commission Européenne

Partenaires Privilégiés

Loterie nationale
Fondation Roi Baudouin
Eurocross

Partenaires Financiers Privilégiés

BBL
Belgacom
BITA (Belgium IT Association)
Computer Associates
Electrabel
Lanier Belgium
Renault Belgique Luxembourg

Partenaires Financiers

Les AP Assurances
Belgacom Mobile (Proximus)
Grey Worldwide Belgium
Hewlett-Packard Belgium
ISC Saint-Louis
Microsoft
Pami Office Solutions
Philips Lighting
Rotary Club Mouscron
Rotary Clubs Lokeren
SNCB
Swift
Watco Ecoservice
W-Supplies Belgium
Zonta International

Rédaction

Isabelle Marneffe, Suzanne Toussaint

Comité de lecture

Colette Brichaux, Jacques Debulpaep, Jean-Denis Lejeune
en collaboration avec Martine De Clerck, Isabelle De Schrijver,
Anne Dussart, Nathalie Fallon, Serge Van Schuylenbergh

Conception graphique

Hoet & Hoet

Impression & photogravure

Imprimerie François

Editeur responsable

Isabelle Marneffe
292, avenue Houba-de Strooper - B- 1020 Bruxelles